



Département
D'EURE ET LOIR

Arrondissement
De CHARTRES

Canton
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont
le Conseil Municipal doit
être composé..... 19
Nombre de Conseillers
en exercice..... 19
Nombre de Conseillers
qui assistent à la séance 12

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 octobre 2019, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 17 octobre 2019 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents :

epl Christian PAUL-LOUBIERE
jt Jacky TARANNE
js Jean SEIGNEURY
pm Pascal MARTIN (arrivé à 20 h 45)
ech Chantal CHEVALLIER
eco
mg
gn Guy NORMAND
ppe Pierre PERTHUIS

ppi Patrice PICHOT
jld Jean-Louis DOUSSET
jb Ghislaine BUARD
pel
sr
il Isabelle LAUZON
uhg
sb
ldm
ve Valérie CHARRON

Absents excusés ayant donné procuration : Corinne CÔME à Jacky TARANNE ; Monique GAUTIER à Chantal CHEVALLIER ; Pascal CLERET à Isabelle LAUZON ; Sophie RIDET à Ghislaine BUARD ; Isabelle DELISLE-MARTIN à Christian PAUL-LOUBIERE ;

Absents excusés : Nathalie HUBERT-GABERT ;

Absents : Stéphane BEAUSSIER ;

Secrétaire de séance : Isabelle LAUZON ;

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2019 n'appelle aucune modification et est approuvé, après vote, à l'unanimité des membres du conseil municipal.

2) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

a) Délibération modificative n° 3

Jacky TARANNE présente la délibération modificative n° 3 (jointe en annexe).

Après délibération et vote cette délibération n° 3, du budget principal, est adoptée à l'unanimité.

b) Acquisition d'une licence IV

Le Maire indique qu'une des trois licences IV enregistrées sur la commune n'est plus utilisée pour cause de cessation d'activité. L'actuel propriétaire a proposé de vendre cette licence IV à la commune, pour la somme de 7.000,00 €. Cette demande est en cours d'étude. La procédure est à peaufiner, sachant que la législation est très contraignante mais que la commune ne souhaite pas perdre cette licence, qui après un certaine période de non exploitation tomberait sous le coup d'une péremption. La commune revendrait cette licence à un nouvel exploitant habilité. Une délibération sera proposée prochainement.

3) BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY

a) Délibération modificative n° 1

Sans objet.

b) Tarifs des locations du moulin de Lambouray pour l'année 2021

Le Maire fait un état récapitulatif des locations du moulin de Lambouray, malgré une année 2019 en demi-teinte, l'année 2020, s'annonce meilleure, déjà 16 réservations enregistrées.

Grâce, à la ténacité de Jean SEIGNEURY et, à l'investissement de Corinne BERTHELOT, ouverture d'une page facebook « Moulin de Lambouray », nous avons comptabilisé neuf séminaires sur l'année 2019.

Nous continuons à travailler sur l'aspect communication (plaquette en cours de refonte, clip vidéo en préparation) ainsi que sur des évolutions possibles des lieux afin proposer de nouveaux services aux locataires, bien entendu, l'aspect financier est à prendre en compte.

La politique tarifaire est un des éléments importants à ne pas négliger, jusqu'alors un certain nombre de tarifs étaient proposés (19 tarifs recensés) ; dans un souci de simplification et de clarté, le Maire propose d'harmoniser les prestations et tarifs, en ne gardant que les neuf tarifs principaux (selon le tableau ci-après).

Arrivée de Pascal MARTIN à 20 h 45.

Type événement	Détail événement	Période location	Tarifs 2021	
			Tarifs TTC (dont 20 % TVA)	
			Joviens	hors joviens
privé/ professionnel	Tarif été - du 01/04 au 31/10	une journée semaine (du lundi au vendredi)	800,00 €	
privé/ professionnel	Tarif hiver - du 01/11 au 31/03	une journée semaine (du lundi au vendredi)	900,00 €	
privé/ professionnel	Tarif été - du 01/04 au 31/10	le week-end (samedi et dimanche)	2 100,00 €	2 500,00 €
privé/ professionnel	Tarif hiver - du 01/11 au 31/03	le week-end (samedi et dimanche)	2 200,00 €	2 600,00 €
prestation annexe	Location appartement	le week-end (samedi et dimanche)	270,00 €	
prestation annexe	Forfait ménage moulin		170,00 €	
prestation annexe	Forfait ménage appartement		60,00 €	

Cette modification prendrait effet, pour toutes les nouvelles locations, à partir du 1^{er} janvier 2021.

Après délibération et vote ces nouveaux tarifs sont acceptés, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2021.

4) ACQUISITION DE PARCELLES

Le Maire informe les conseillers que la parcelle AB 315, située au 10 avenue de Chardon, a été divisée, à la demande des propriétaires.

A cette occasion, afin de sécuriser l'avenue de Chardon et une partie de la rue des Larris, le Maire indique qu'il serait judicieux d'acheter une bande de parcelle, située en bordure de la route, à l'emplacement réservé n° 16 du P.L.U., afin de créer un trottoir.

Le Maire propose d'acquérir cette bande de parcelle à l'euro symbolique la parcelle plus la moitié des frais de division, soit : $2.778,00 \text{ €} / 2 = 1.389,00 \text{ €}$.

Le coût total d'acquisition, de cette portion de parcelle, pour la commune serait donc de $1.389,00 \text{ €} + 1 \text{ €}$ soit $1.390,00 \text{ € TTC}$ + les frais d'acte notariés.

Cette transaction serait réalisée par acte administratif et finalisée sur l'année 2020.

Après délibération et vote, à l'unanimité, les conseillers :

- **ACCEPTENT** l'acquisition de cette portion de parcelle, située au 10 avenue de Chardon, anciennement numérotée AB 315 avant bornage, à l'emplacement réservé n° 16 du P.L.U., pour la somme de $1.390,00 \text{ € TTC}$, plus les frais d'acte administratif,
- **AUTORISENT** le Maire à signer le dit acte administratif, les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

5) CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA DALONNE – TRANSFERT DE PROPRIETE DES TERRAINS D'ASSIETTE DES VOIES, ESPACES PLANTES OU NON, RESEAUX DIVERS OU AUTRES EQUIPEMENTS REALISES

Le Maire indique aux conseillers, qu'en fin 2018, la remise des ouvrages et des espaces publics du lotissement, situés rue du Colombier, dans le cadre de la concession d'aménagement de la Dalonne (4^{ème} tranche) a été rétrocédée à la commune.

La phase suivante consiste à transférer, à la commune, les terrains d'assiette des voies, espaces plantés ou non plantés, réseaux divers ou autres équipements réalisés dans le cadre de cette opération. Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées : ZD 726 (27 m²) et ZD 725 (4.483 m²).

Comme il se doit, la commune a sollicité l'avis du domaine quant à la valeur vénale des parcelles concernées. Cette valeur ayant été estimée à l'euro symbolique, le Maire demande maintenant l'autorisation aux conseillers de procéder à la rétrocession entre Chartres Aménagement et la commune de JOUY, des parcelles ZD 726 et ZD 725. Le coût total de cette rétrocession sera donc de 1 €. Les opérations comptables seront donc intégrées dans la concession d'aménagement.

Après délibération et vote, à l'unanimité, les conseillers :

- **ACCEPTENT** la rétrocession des parcelles ZD 726 et ZD 725, entre Chartres Aménagement et la commune de JOUY, situées rue du Colombier – 28300 JOUY, à l'euro symbolique les deux parcelles,
- **AUTORISENT** le Maire à signer le dit acte administratif, les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette rétrocession.

6) PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE L'EURE, DE LA ROGUENETTE ET DE LA VOISE SUR LE TERRITOIRE DE CHARTRES METROPOLE – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le Maire fait part de l'arrêté préfectoral du 13 août 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale unique requise au titre des articles L181- et suivants du code de l'environnement pour le projet concernant les plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure, de la Roguenette et de la Voise sur le territoire de Chartres Métropole. Cette enquête publique se déroule du 1^{er} au 18 octobre 2019.

Il précise que les motifs de l'enquête publique portent sur le projet de travaux de restauration et d'entretien de l'Eure (Amont et Aval), de la Roguenette et de la Voise.

Il indique également que la commune de JOUY a fait mention de parcelles erronées et que l'Association Syndicale libre des riverains de l'Eure 28 (ASLE 28), dont la commune de Jouy fait partie, a adressé un mémoire à destination du Commissaire Enquêteur.

Le Maire et Jacky TARANNE précisent, en outre, qu'il est dans l'intérêt de la commune que ce plan pluriannuel aboutisse de façon notamment à préserver les vannages ; de leurs côtés, les propriétaires souhaitent garder leur droit d'eau.

Après un échange, le Maire demande l'avis des conseillers sur la demande d'autorisation environnementale unique au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Après délibération et vote, à l'unanimité, les conseillers émettent un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale unique au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

QUESTIONS DIVERSES :

- a) Date du prochain conseil municipal : le jeudi 21 novembre 2019 à 20 h 30.
- b) Invitation : repas de la Sainte Barbe organisé par les sapeurs-pompiers le samedi 30 novembre 2019 à la salle des fêtes de JOUY.
- c) Rapport d'activités 2018 de Chartres Métropoles : une clé USB a été remise à chaque conseiller.

d) Travaux :

1) réfection et confortement du pont de l'Eure :

Jacky TARANNE fait part d'un léger retard sur la pose définitive de la passerelle, date estimée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir : début d'année 2020. Jean-Louis DOUSSET intervient en indiquant que l'état actuel du pont, sans la passerelle pour piétons, engendre tout de même un souci de sécurité pour ces derniers.

2) Travaux de raccordement au tout à l'égout pour les riverains de la rue des Larris, de Chardon et du Buisson (maitrise d'ouvrage: Chartres Métropole) :

Le Maire fait état de l'avancement du traitement du dossier de réclamation transmis par Patrice PICHOT. Le Maire, Jacky TARANNE et Patrice PICHOT ont rencontré, ce jour, les services de Chartres Métropole. La Direction de Chartres Métropole trouve tout à fait légitime la réclamation des riverains des trois rues concernées. Tous les contrats, dont ceux acceptés, ainsi que tous les travaux sont mis en attente, jusqu'à ce qu'une solution définitive et acceptable, par tous, soit trouvée avec Chartres Métropole. A ce titre, un groupe de travail est prévu entre des techniciens de Chartres Métropole, Patrice PICHOT et l'agence Seine Normandie. La finalité serait de pouvoir proposer plusieurs entreprises agréées par l'Agence Seine Normandie, avec des prestations en phase avec les travaux à réaliser, permettant aux riverains de bénéficier de l'aide de l'Agence Seine Normandie mais dont le choix leur reviendrait.

3) Travaux d'assainissement et d'eau potable rue des Chintres :

Le Maire informe les conseillers de l'état des travaux, rue des Chintres, qui sont pour le moment mis en attente, pour les raisons suivantes :

- Choix technique de Chartres Métropole, différent de celui préconisé par la commune, suite à la présence de caves : un système ramifié sous pression afin de ne pas descendre en dessous de 3 mètres et tomber ainsi dans les caves, comme le prévoit le système gravitaire retenu par Chartres Métropole ;
- Présence de caves, avec intérêt historique éventuel et –le cas échéant– nécessité d'intervention de l'archéologie préventive ;
- Au vu du contexte, nécessité de prendre l'attache de techniciens, nous confirmant la technique à retenir et les tiers habilités à réaliser les travaux,
- Enfin les deux derniers aspects à ne pas négliger qui sont la sécurité (passage des cars scolaires) et l'aspect financier.

4) Révision complète du P.L.U. de la commune de JOUY :

- a) Information, par le Maire, du retour de la commission de compatibilité du SCOT de Chartres Métropole, concernant notre dossier de révision complète de P.L.U. de la commune. Notre projet est conforme au SCOT ainsi qu'aux prescriptions de l'Etat. Une interrogation a toutefois été soulevée sur l'emprise NORITUBE quant à la part résidentielle prévue sur le projet, qui serait en moyenne de 20 parcelles par hectare.

- b) Information, par Jacky TARANNE, du lancement de l'enquête publique le 04 novembre 2019 pour un mois soit jusqu'au 04 décembre 2019. Rappel des informations importantes, le Maire insiste sur le fait qu'il est important d'intervenir durant la période de l'enquête publique :

Monsieur Michel GONDOUIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

L'enquête se déroulera à la mairie de Jouy du 04 novembre 2019 au 04 décembre 2019, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier à l'accueil de la mairie ou via le site internet de la commune <https://www.jouy28.com/> et consigner ses observations :

- soit sur le registre d'enquête papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- soit, par écrit, au commissaire enquêteur à Commune de JOUY – 4 Place de l'Eglise – 28300 JOUY - enquête publique P.L.U. JOUY 2019,
- ou par courriel à l'adresse suivante dédiée, durant la période de l'enquête : enquetepubliqueplu@jouy28.com

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- lundi 04 novembre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 20 novembre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00,
- samedi 30 novembre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai de un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public sur le site internet et à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La séance est levée à 21 h 15



Le Maire,

Christian PAUL-LOUBIERE

28201

COMMUNE DE JOUY

Code INSEE

31400 - COMMUNE DE JOUY

DM n°3 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140,00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 940,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 940,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21316-1714 : REPRISES DE CONCESSIONS AU CIMETIERE 1ère TRANCHE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-1808 : INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-1818 : REMISE EN ETAT TALUS RUE BERCHERES	0,00 €	1 140,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 940,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 940,00 €	5 940,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		200,00 €		200,00 €